

BARÈME DES HONORAIRES À LA VENTE

HONORAIRES DE VENTE MAXIMUM

À LA CHARGE DU VENDEUR

Ils se calculent sur le prix de présentation

EXCEPTIONNELLEMENT, CEUX-CI PEUVENT ÊTRE PORTÉS À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR

Ils se calculent sur le prix net vendeur

MONTANT DE LA TRANSACTION

MONTANT DE LA TRANSACTION	LOCAUX À USAGE D'HABITATION	T.T.C.
Jusqu'à 200 000 €		9 % T.T.C.
De 200 001 € à 500 000 €		6 % T.T.C.
Plus de 500 001 €		5 % T.T.C.

HONORAIRES DE VENTE MAXIMUM - VIAGER

À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR

Ils se calculent sur la valeur libre du bien

MONTANT DE LA TRANSACTION

MONTANT DE LA TRANSACTION	LOCAUX À USAGE D'HABITATION	T.T.C.
Jusqu'à 200 000 €		10 % T.T.C.
De 200 001 € à 500 000 €		7 % T.T.C.
Plus de 500 001 €		6 % T.T.C.

HONORAIRES DE VENTE MAXIMUM - BUREAUX ET COMMERCES

À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR

Ils se calculent sur le prix net vendeur.

5% H.T. (6% T.T.C.) du prix de vente hors droits.

Taux TVA en vigueur: 20%

BARÈME DES HONORAIRES À LA LOCATION

Honoraires en vigueur à partir du 01/01/2026

BAUX SOUMIS À LA LOI DU 6 JUILLET 1989

Vide ou Meublée en résidence principale. Est considérée comme résidence principale, un logement occupé au moins huit mois par an. Bail d'une durée minimum de 1 an.

HONORAIRES À LA CHARGE DU LOCATAIRE

T.T.C.

Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail :

Zones très tendues	12,10 €/m ²
Zones tendues	10,09 €/m ²
Hors zones tendues et très tendues	8,07 €/m ²
Etat des lieux d'entrée	3,03 €/m ²

HONORAIRES À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE

T.T.C.

Entremise et négociation % sur le montant annuel du loyer hors charge

9,60 %

Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail :

Zones très tendues	12,10 €/m ²
Zones tendues	10,09 €/m ²
Hors zones tendues et très tendues	8,07 €/m ²
Etat des lieux d'entrée	3,03 €/m ²

BAUX NON SOUMIS À LA LOI DU 6 JUILLET 1989

Résidence Secondaire – bail société

Bail sans durée minimum

HONORAIRES À LA CHARGE DU LOCATAIRE

T.T.C.

% sur le montant annuel du loyer hors charges

12 %

HONORAIRES À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE

T.T.C.

% sur le montant annuel du loyer hors charges

12 %

PARKINGS

Honoraires à la charge du locataire

200 €

Honoraires à la charge du propriétaire

200 €

BUREAUX ET COMMERCES

HONORAIRES À LA CHARGE DU LOCATAIRE

H.T. T.T.C.

Pourcentage du loyer annuel de référence hors taxes hors charges

30% 36%